



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURES 2022

Recherches sur le cancer en Sciences Humaines et
Sociales, Épidémiologie, Santé publique

Réseaux de recherche en prévention primaire des cancers

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES : 27 octobre 2021 -16h

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/ResPP2022>

Sommaire

1.	Contexte et objectifs.....	3
1.1.	Contexte.....	3
1.2.	Objectifs.....	5
2.	Problématiques et thèmes prioritaires	5
2.1.	Facteurs de risque des cancers.....	6
2.2.	Vers une approche globale des déterminants.....	6
2.3.	Réduire les inégalités et promouvoir l'équité.....	7
2.4.	Recherches méthodologiques.....	7
2.5.	Dynamiques sociales, économiques et structurelles de la prévention	7
3.	Cahier des charges organisationnel du réseau de recherche	8
3.1.	Coordonnateur scientifique	8
3.2.	Partenaires scientifiques pluridisciplinaires.....	9
3.3.	Ancrage de terrain : opérateur de la prévention primaire.....	9
3.4.	Organisme bénéficiaire de la subvention	9
4.	Missions et engagement	10
4.1.	Structuration de la recherche en prévention primaire des cancers.....	10
4.2.	Modalités de suivi	10
5.	Modalités de sélection et critères d'évaluation	11
5.1.	Processus de sélection.....	11
5.2.	Recevabilité et éligibilité	12
5.3.	Critères d'évaluation.....	12
6.	Dispositions générales et financement.....	13
6.1.	Règlement des subventions	13
6.2.	Financement et dépenses éligibles.....	14
6.3.	Publication et communication.....	14
7.	Calendrier	15
8.	Modalités de soumission	15
8.1.	Soumission : portail PROJETS.....	Erreur ! Signet non défini.
8.2.	Dossier de candidature.....	Erreur ! Signet non défini.
9.	Contacts.....	Erreur ! Signet non défini.

Un des axes prioritaires de la nouvelle stratégie décennale de l'Institut national du cancer (INCa) est d'améliorer la prévention des cancers et notamment de gagner en efficacité en renforçant les capacités de la recherche française dans ce domaine. Il est constaté que plusieurs approches de la recherche en prévention primaire des cancers co-existent : approche personnalisée, approche par facteurs de risque, approche globale s'intéressant aux déterminants structurants, à la source des facteurs de risque, etc. Afin de renforcer ce champ de recherche, l'Institut souhaite encourager le développement d'approches innovantes pluridisciplinaires et ancrées sur le terrain, tout en mettant en synergie ces différentes approches du domaine.

Pour agir en ce sens, l'Institut lance un appel à candidatures pour la mise en place de deux réseaux de recherche en prévention primaire des cancers, financés sur quatre ans.

1 Contexte et objectifs

1.1 Contexte

Continuum de recherche en prévention primaire : un levier majeur contre le cancer

Plus de 1 000 nouveaux cas de cancer sont détectés chaque jour en France. Si le taux d'incidence standardisé des cancers est en baisse chez les hommes et se stabilise chez les femmes, la prévention primaire promet d'accroître ces progrès dans la lutte contre le cancer. En effet, il est estimé que 40 % des cancers restent attribuables à des facteurs de risques évitables, et cette proportion est vouée à évoluer avec les avancées de la recherche étiologique.

Différentes approches de la recherche en prévention primaire des cancers co-existent. L'étude des facteurs de risque est un axe majeur de prévention primaire qui à ce jour a fait grandement progresser la connaissance des déterminants de l'apparition de cancers. L'approche biomédicale dans ce champ présente un outil essentiel de stratification des risques pour une approche plus personnalisée. Dans le même temps, d'autres approches de recherche émergent, telles que la recherche interventionnelle qui de manière complémentaire à la recherche étiologique s'intéresse au comment agir pour diminuer l'exposition aux facteurs au niveau des populations. Il s'agit notamment de considérer tous les contextes de la vie d'un individu : son parcours de vie, son environnement (notamment sphère du travail, sphère numérique, réseaux sociaux, contexte politique). Selon cette approche intégrée, la recherche en prévention primaire est particulièrement pertinente chez les populations jeunes. Intervenir en amont permet en effet de cibler des déterminants dans lesquels un ensemble de facteurs de risques prennent leur source.

Malgré l'excellence et l'originalité de la recherche existante, aussi bien en étiologie du cancer que sur les interventions de prévention, la structuration de la recherche française dans le champ de la prévention et les forces vives nécessitent d'être encore développées et demeurent trop dispersées pour être à la hauteur de son potentiel en matière de lutte contre les cancers. De nombreuses problématiques se posent pour le développement de nouvelles approches de recherche en prévention primaire des cancers. Alors que ce champ est traditionnellement tourné vers l'individu et les facteurs de risques, il convient d'articuler les approches, sans les opposer, et de se donner les moyens dans la

structuration même de la recherche d'adopter une logique systémique. Par ailleurs, la recherche a besoin d'expertise de terrain pour aboutir à des solutions de prévention, mener des interventions, comprendre le contexte, mobiliser, et inscrire les projets dans la durée, au-delà de la recherche. Améliorer le processus d'implémentation de la recherche et son déploiement en vie réelle constitue un champ de recherche en soi.

Il apparaît indispensable de renforcer les capacités de la recherche sur tout le continuum du domaine de la prévention, de la recherche fondamentale à l'implémentation. La structuration de ce champ de recherche représente donc un enjeu essentiel pour mettre en synergie la pluralité des approches et développer une recherche à impact sur la santé des populations.

On observe en ce sens plusieurs initiatives de structuration à l'international, notamment aux Etats-Unis avec des centres de recherche en prévention implantés dans les communautés¹, au Québec avec une stratégie tournée vers une recherche « à impact »², ou encore des programmes de formation innovants. En France, plusieurs structures régionales et inter-régionales d'expertise en santé publique se sont développées, en particulier ces dernières années. Ces structures à fort ancrage territorial mènent entre autres des missions de valorisation des résultats de recherche au-delà de la communauté de chercheurs, instaurant une dynamique vertueuse. Il reste néanmoins constaté un réel besoin de structuration dans le champ de la recherche en prévention primaire des cancers, avec de grands enjeux en termes de développement de la pluridisciplinarité, d'articulation de différentes approches et de transfert des connaissances.

Dans ce contexte, l'Institut national du cancer souhaite contribuer à la structuration de la recherche dans le champ de la prévention primaire des cancers.

Déploiement d'un nouveau dispositif structurant : les réseaux de recherche en prévention primaire des cancers

Depuis sa création, l'Institut national du cancer initie et soutient la structuration de la recherche dans le domaine de la cancérologie, par le déploiement de dispositifs tels que des chaires de recherche d'excellence, la labellisation de sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC), des centres d'essais cliniques de phase précoce (CLIP2) et la labellisation d'intergroupes coopérateurs pour développer des essais cliniques, le soutien de plateformes de biologie moléculaire, etc.

Pour répondre aux enjeux de structuration dans le contexte spécifique de la recherche en prévention primaire des cancers, l'Institut a réuni un comité de réflexion composé de membres complémentaires, représentant différents types d'acteurs du champ de la prévention primaire (utilisateurs, centres de recherche majeurs, titulaires de chaires,

¹ Aux Etats-Unis, des centres de recherche en prévention mettent en place des actions tout en instaurant des interventions de santé publique (<https://www.cdc.gov/prc/>).

² Au Québec, développement de centres de recherche en santé publique (<https://recherche.umontreal.ca/nos-chercheurs/repertoire-des-unites-de-recherche/unite/is/ur14507/>), et programmes innovants de formation (<https://cihr-irsc.gc.ca/f/50513.html>)

chercheurs thématiques, acteurs stratégiques ou associatifs), s'inscrivant dans différents champs disciplinaires de recherche (psychologie, recherche interventionnelle, sociologie, santé publique, épidémiologie, etc.), et s'intéressant à différentes populations (jeunes, populations vulnérables, population générale), différents facteurs de risque (tabac, alcool, nutrition, activité physique), et à la prévention populationnelle (approche de santé publique) ou personnalisée (approche biomédicale). Ce comité a eu pour mission de discuter du périmètre et du type de dispositif à privilégier pour structurer et renforcer le champ de la recherche en prévention primaire des cancers.

Prenant appui sur ces réflexions, l'Institut national du cancer lance le présent appel à candidatures pour la création de deux réseaux distincts de recherche en prévention primaire des cancers.

1.2 Objectifs

Les deux réseaux sélectionnés viseront l'amélioration de la santé publique par le développement d'une ou de plusieurs thématiques de recherche en prévention primaire des cancers et proposeront une approche innovante dans les pratiques de recherche (par exemple, établissant un continuum allant de la recherche étiologique à la recherche interventionnelle, développant des méthodes participatives, des pratiques de transdisciplinarité, etc)³.

Ils répondront par ailleurs à trois objectifs transversaux :

1. assurer une production scientifique d'excellence et innovante ;
2. engager un transfert des connaissances et une valorisation des résultats auprès des communautés (utilisateurs, décideurs publics, entreprises, grand public) ;
3. contribuer à une montée en compétences pertinentes pour le renforcement du champ de recherche en prévention primaire des cancers (par exemple par le développement de formations, l'encadrement d'étudiants ou le déploiement d'un soutien aux jeunes chercheurs).

2 Problématiques et thèmes prioritaires

La recherche développée par les réseaux sélectionnés devra répondre aux trois objectifs transversaux (cf partie 1.2. Objectifs) et s'articuler autour d'une problématique prioritaire du champ de la prévention primaire des cancers. Des thématiques et approches sont proposées à titre indicatif ci-dessous. Ces dernières peuvent se recouper et sont volontairement larges afin de laisser place à l'innovation et au développement de nouvelles pratiques de recherche en prévention primaire des cancers.

³ Les thématiques inscrites dans le présent appel (partie « Problématiques et thèmes prioritaires ») sont présentées à titre indicatif. Les réseaux-candidats sont libres de proposer leur thématique(s) et approche. Un rationnel justifiant leur développement devra être fourni dans le dossier de candidature.

2.1 Facteurs de risque des cancers

Une approche classique et incontournable de la recherche en prévention des cancers concerne les facteurs de risque des cancers. La réduction du tabagisme est une priorité absolue, ce facteur étant associé à 45 000 décès par cancer tous les ans. L'alcool, responsable de 16 000 décès par cancer par an doit également mobiliser la recherche, avec une attention particulière envers les jeunes. De même, la promotion de comportements relatifs à des facteurs protecteurs, liés notamment à la nutrition et l'activité physique est un levier considérable pour prévenir les cancers. Par ailleurs, les expositions environnementales doivent être mieux appréhendées, avec des recherches déployées pour l'étude de leurs effets sur le risque de cancer. L'étude des interactions potentielles entre facteurs de risque de cancer, notamment auprès de publics spécifiques est également un enjeu important qui appelle à des innovations de recherche, notamment autour du concept d'exposome. Il s'agit donc, pour cette approche par facteurs de risque, aussi bien de recherche étiologique que de recherche sur la réduction des facteurs de risque et la promotion de comportements et environnements favorables à la santé. Il pourrait être proposé de développer les capacités de la recherche et de mutualiser des compétences pluridisciplinaires autour de différents facteurs de risque du cancer, en articulation avec la Stratégie décennale de lutte contre le cancer et les programmes nationaux tels que le Programme national nutrition santé, le Programme national de lutte contre le tabac, le Plan national de mobilisation contre les addictions ou encore le Plan national santé environnement et la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, etc.

2.2 Vers une approche globale des déterminants

Les conditions dans lesquelles les individus naissent, grandissent, travaillent et vivent sont des aspects majeurs à considérer pour la prévention primaire des cancers. La recherche dans ce champ doit pouvoir intégrer les différentes facettes des parcours de vie des individus.

La recherche dans le champ de la prévention des cancers doit également être renforcée par rapport aux déterminants structuraux et environnementaux de la santé. En effet, les comportements à risque prennent généralement leur source dans des environnements sociaux, politiques ou structurels sur lesquels des actions peuvent être menées (politiques urbaines, de transports, de cohésion sociale, etc.). Cette approche incite à considérer la prévention au travers de toutes les politiques.

La recherche en prévention des cancers peut par ailleurs être appréhendée avec le concept de *OneHealth*, promouvant une approche globale et intégrée de la santé des hommes et des écosystèmes.

Il pourra donc s'agir, pour un réseau de recherche, de questionner et accompagner le déploiement de ces approches globales et intégrées de la prévention primaire des cancers, qui nécessitent de structurer la recherche de manière transdisciplinaire et en liens étroits avec les acteurs de la décision publique.

2.3 Réduire les inégalités et promouvoir l'équité

Le champ de la recherche en prévention primaire des cancers ne peut se dissocier des questions d'inégalités et de promotion de l'équité. De nombreuses problématiques de recherche sont en jeu pour le développement d'une prévention adaptée aux groupes sociaux particulièrement vulnérables et/ou discriminés (vivant en situation de précarité, appartenant à des catégories socioéconomiques défavorisées, présentant des difficultés de littératie en santé, vivant dans des contextes ou territoires potentiellement défavorables à la santé, des minorités, des travailleurs, des personnes âgées, incarcérées, isolées, migrantes, etc.).

La promotion de l'équité est une priorité pour la recherche en prévention des cancers, qui doit se structurer également autour de cette question.

2.4 Recherches méthodologiques

Pour que la recherche en prévention primaire des cancers entraîne une amélioration de la santé publique, il est nécessaire d'étudier les dynamiques de transfert des connaissances, de comprendre les mécanismes d'action et de valider des modèles théoriques d'intervention pour transférer, adapter et implémenter ces connaissances.

Par ailleurs, l'établissement de partenariats entre la recherche et le terrain est conseillé en amont de la recherche, dès la phase de construction des projets, pour que ces derniers aient un impact sur la prise de décision en santé publique dans les communautés⁴. Se posent alors des problématiques méthodologiques autour des partenariats entre chercheurs et non-chercheurs, notamment concernant la temporalité - l'échelle de temps de la recherche et de l'action ne coïncidant pas forcément - les modalités de co-construction et l'articulation des savoirs.

Le réseau pourra également développer de nouvelles pratiques de recherche pour mettre en synergie les savoirs et méthodes de disciplines scientifiques complémentaires.

2.5 Dynamiques sociales, économiques et structurelles de la prévention

La recherche en prévention primaire des cancers et son financement, identifié comme insuffisant en France, est en tension avec des intérêts économiques et commerciaux en jeu. La problématique des lobbys et des déterminants économiques dans le domaine de la prévention est donc un enjeu à part entière de la recherche de ce champ, et la compréhension des dynamiques économiques un levier pour renforcer la recherche en prévention primaire des cancers.

Parallèlement, il est pertinent de développer des recherches sur la dimension structurelle de la prévention en France afin de comprendre comment cette dernière se construit, s'intéresse aux politiques de prévention et aux contenus, cibles et supports des discours

⁴ Brownson RC, Fielding JE, Green LW. (2018). Building capacity for evidence-based public health: Reconciling the pulls of practice and the push of research. *Annual Review of Public Health*, 39, 27-53.

Jansen MWJ, De Vries NK, Kok G, Van Oers HAM (2007). Collaboration between practice, policy and research in local public health in the Netherland. *Health Policy*, 86, 295-307.

préventifs, ainsi qu'au rôle des différents professionnels acteurs de la prévention. Au même titre que des déserts médicaux sont observés, la couverture des territoires en termes de prévention n'est pas instruite et pourrait faire l'objet de recherches développées par le réseau.

3 Cahier des charges organisationnel du réseau de recherche

3.1 Notion de réseau

Chaque réseau-candidat devra inclure un maximum de cinq partenaires scientifiques pluridisciplinaires autour d'un coordonnateur scientifique, et un partenaire utilisateur de connaissances, opérateur de prévention primaire.

En cas de sélection du réseau-candidat, les partenaires devront s'engager à participer au réseau et contribuer à la mise en œuvre de ses missions

L'organisation de chaque réseau devra être centrée vers l'innovation, l'efficacité, et l'excellence afin de mettre en place les conditions nécessaires pour mener une recherche répondant aux critères attendus d'intégration et de pluridisciplinarité. Le succès des réseaux est intrinsèquement dépendant de la qualité de leur organisation. Celle-ci sera propre à chacun des réseaux-candidats et le dossier de candidature devra présenter une gouvernance claire et détaillée, dans laquelle les différents partenaires seront précisément décrits, ainsi que leurs modalités d'intervention. Les réseaux-candidats seront libres de décrire les modalités du partenariat, et au cours de la mise en œuvre du projet, de s'orienter vers la création d'une entité juridique ou non. Une autonomie sera également accordée concernant la gestion de la subvention (voir Partie 6.1. Dispositions générales et financement). Par ailleurs, une évolution des partenaires du réseau pourra être considérée tout au long de la durée de financement du réseau, sur demande du coordonnateur à l'Institut national du cancer.

3.2 Coordonnateur scientifique

La coordination du réseau est assurée par un coordonnateur scientifique aux compétences scientifiques et managériales reconnues. Son investissement sera crucial pour la réalisation des objectifs du réseau. Le coordonnateur devra s'engager à consacrer au minimum 30 % de son activité à la coordination du réseau.

Le coordonnateur sera l'interlocuteur privilégié de l'Institut national du cancer et doit être identifié dans le dossier de candidature.

- Le coordonnateur est une personne physique travaillant en France, rattachée à un établissement académique de recherche français. Cet établissement sera l'organisme bénéficiaire de la subvention versée par l'Institut
- En complément de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de :
 - la mise en œuvre du programme scientifique du réseau ;
 - la mise en place des modalités de la collaboration entre les partenaires du réseau ;

- la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers sous le contrôle de l'organisme bénéficiaire de la subvention) ;
- la tenue des réunions avec les partenaires du réseau ;
- la communication des résultats.

3.3 Partenaires scientifiques pluridisciplinaires

La pluridisciplinarité est plus que jamais un enjeu majeur dans le processus d'évolution de la recherche. Le réseau de recherche devra être un vivier de compétences pluridisciplinaires et regrouper différentes disciplines de recherche, impliquées dans la prévention primaire des cancers. Au total, au moins deux disciplines de sciences humaines et sociales devront être représentées (sociologie, anthropologie, économie, psychologie, sciences de l'éducation, etc.), et pourront être complétées d'autres disciplines telles que l'épidémiologie, la santé publique, la géographie de la santé, et des sciences plus fondamentales telles que la biologie et les sciences du cancer. La complémentarité des disciplines représentées devra être justifiée dans le dossier de candidature.

Chaque partenaire scientifique correspond à un expert référent rattaché à un organisme de recherche (université, EPST, EPIC, association, organisme à but non lucratif).

La participation de partenaires issus d'organismes à but lucratif, d'industriels et/ou d'équipes étrangères est possible sous condition d'absence de lien avec l'industrie du tabac, de l'alcool ou l'industrie pharmaceutique, et dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le réseau.

3.4 Ancrage de terrain : opérateur de la prévention primaire

Afin d'ancrer les recherches dans les pratiques de la prévention primaire, implémentées au plus proche des besoins, chaque réseau doit comprendre obligatoirement dans son partenariat une structure opératrice de la prévention représentée par une personne référente : institut de promotion de la santé, association, organisation régionale, collectivité, maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), caisse primaire d'assurance maladie, etc.

Ce partenariat devra être effectif sur la durée du projet et son fonctionnement sera à la discrétion du réseau. Il pourra s'agir du montage d'un « comité d'orientation » du réseau, de co-construction d'un accord de partenariat, ou tout autre mode de participation.

3.5 Organisme bénéficiaire de la subvention

L'organisme bénéficiaire de la subvention doit être un organisme académique français de recherche. Il sera l'organisme de rattachement ou d'affectation scientifique du coordonnateur du réseau.

4 Missions et engagement

4.1 Structuration de la recherche en prévention primaire des cancers

Le réseau doit s'appuyer sur les compétences complémentaires de ses partenaires pour structurer et développer en 48 mois une approche innovante de recherche dans le champ de la prévention primaire des cancers, dont le rationnel scientifique sera développé dans le dossier de candidature.

Il s'agit pour le réseau de :

- monter en compétence sur de nouvelles approches et des concepts émergents (par exemple par des webinaires, formation hors les murs, attirer de nouveaux chercheurs, jeunes et expérimentés pour structurer la communauté de recherche, mettre en place des collaborations au niveau national et international pour mutualiser les compétences, accueil de chercheurs en détachement ou sabbatiques, animation scientifique) ;
- établir des partenariats et renforcer des collaborations pour s'insérer dans des réseaux existants de recherche et de prévention primaire, engager des courtiers de connaissances, établir une coordination logistique et assurer la mise en visibilité du réseau ;
- conduire des études de faisabilité, établir des questions de recherche et concevoir des projets d'excellence scientifique, soutenir l'émergence de nouveaux projets ;
- assurer une recherche de financements pour des projets de recherche.

Chaque réseau s'engage également à communiquer et diffuser les enseignements tirés de ses pratiques, en particulier les modalités innovantes de collaboration interdisciplinaire et pluri-professionnelle développées. L'opérateur de prévention partenaire du réseau jouera un rôle clef dans cette diffusion, qui aura lieu au sein de la communauté scientifique mais également auprès des professionnels concernés et des populations.

Les réseaux œuvreront également à pérenniser les actions structurantes mises en place pour une autonomie fonctionnelle et financière au-delà des quatre années de financement de l'Institut national du cancer.

4.2 Modalités de suivi

Le suivi sera annuel avec la remise de rapports d'activités à l'Institut rendant compte de l'état d'avancement concernant les objectifs fixés, selon les modalités décrites dans la convention et en utilisant les modèles de document prévus à cet effet (rapport, tableau de reporting, annexes financières, etc.). Les réseaux-candidats proposeront par ailleurs, dans le cadre de ces rapports, des livrables adaptés aux objectifs transversaux et à l'approche de recherche portée par le réseau.

Des rencontres seront organisées par l'Institut avec un comité de suivi constitué notamment d'experts français et internationaux du champ. A l'issue de la première année un séminaire de lancement sera organisé, au cours duquel les réseaux présenteront les jalons de leur programme au comité de suivi qui transmettra d'éventuelles recommandations. Un temps d'échange ouvert à un public plus large pourra également être organisé autour des travaux engagés et du programme prévu par les réseaux, ainsi qu'un symposium de bilan à l'issue des quatre ans.

Les deux réseaux de recherche sélectionnés s'engagent à compléter annuellement les rapports d'activité et à participer aux événements cités ci-dessus.

5 Modalités de sélection et critères d'évaluation

5.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation des candidatures, l'Institut national du cancer s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique (CE) dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique dans le domaine de la recherche en prévention. Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic⁵) à :

- respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante: <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> ;
- conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les candidatures à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures.

A l'issue de la date butoir de soumission des dossiers de candidatures, les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité : l'Institut national du cancer vérifie que les projets soumis répondent aux critères énoncés dans le texte de l'appel ;
- évaluation par le CE :
 - les membres du CE évaluent les candidatures pour une présélection sur dossier ;
 - les candidats des dossiers présélectionnés sont auditionnés par le CE ;
 - le CE propose à l'Institut une liste des candidats classés ;

5- Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire.

- résultats :
 - sélection et validation des dossiers par l'Institut national du cancer ;
 - publication des résultats.

5.2 Recevabilité et éligibilité

Le dossier complet doit être soumis dans les délais et au format demandé. Il doit répondre aux conditions énoncées plus haut (Partie Cahier des charges organisationnel du réseau de recherche).

L'ensemble des documents demandés doit figurer dans le dossier de candidature. L'évaluation étant internationale, le dossier de candidature doit impérativement être rédigé en anglais, et il comprendra un résumé en français.

Les candidatures qui répondent à l'ensemble des critères administratifs de recevabilité et entrent dans le champ de l'appel seront évaluées sur dossiers par le comité d'évaluation.

Sont exclus du champ de l'appel à candidatures :

- les dispositifs non originaux : les dispositifs proposés peuvent s'appuyer sur des partenariats existants mais doivent justifier leur valeur ajoutée ;
- les projets de recherche ne proposant pas de dimension structurante.

5.3 Critères d'évaluation

Le réseau candidat doit être en capacité de concevoir, planifier et conduire un programme de recherche d'excellence, pour développer une recherche innovante et intégrer des concepts émergents. Les réseaux candidats devront également démontrer leur capacité à travailler en collaboration avec d'autres institutions/équipes, au niveau national comme international. Ils devront également être capables de mettre en place des partenariats avec les différentes parties prenantes dans le champ proposé.

Le dossier de candidature sera évalué selon les critères suivants :

➤ Qualité du projet (stratégie générale et problématique proposée) :

- qualité scientifique du rationnel proposé au regard de l'état de la science ;
- positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- pertinence et originalité du projet ;
- multidisciplinarité ;
- clarté des objectifs ;

➤ Organisation du réseau de recherche : coordonnateur et partenaires

- compétences managériales et expertises scientifiques du coordonnateur du réseau au regard des objectifs du projet ;
- qualités et complémentarités des expertises scientifiques participant au projet ;
- qualité du partenariat : synergie, complémentarité et pluridisciplinarité des partenaires du programme ;
- qualité de la gouvernance proposée avec l'opérateur de prévention ;

➤ **Méthodologie et faisabilité :**

- adéquation et justification des objectifs du programme au regard du plan de financement ;
- adéquation et justification des jalons proposés au regard des objectifs du projet ;
- adéquation du programme au nombre et aux compétences des partenaires ;
- évaluation des ressources et infrastructures, existantes et prévisionnelles, dédiées aux activités du réseau ;

➤ **Impact du projet:**

- impact scientifique ;
- potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté scientifique et la société ;
- potentiel de développement de compétences et de pérennisation du champ de recherche proposé ;
- capacité du réseau à fédérer et structurer la communauté de recherche en prévention primaire des cancers ;
- pertinence des livrables pour la prévention primaire des cancers .

6 Dispositions générales et financement

6.1 Règlement des subventions

La subvention sera attribuée par l'Institut national du cancer, selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'Institut n°2021-01 : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>

L'organisme bénéficiaire (représentant légal) et le coordonnateur doivent s'engager à respecter le règlement des subventions, sous réserve des éventuelles dérogations qui y seraient apportées dans l'acte attributif conclu entre l'Institut national du cancer et l'organisme bénéficiaire. Il leur revient de le faire respecter par les organismes partenaires.

Le budget sera alloué à l'établissement désigné organisme bénéficiaire, qui gèrera les fonds et, le cas échéant, les reversements à chaque partenaire du réseau et ce, en toute autonomie.

Le financement du réseau de recherche est attribué pour une période de 48 mois.

Par dérogation au règlement n°2021-01, le versement s'effectuera en trois tranches. La première tranche sera versée au début de la mise en place du réseau, au moment de la signature de l'acte attributif. Le versement de la deuxième tranche sera conditionné à l'évaluation à l'issue de la première année de déploiement. Le versement du solde de 10 % interviendra après validation par l'Institut du rapport financier et du dernier rapport d'activité.

6.2 Financement et dépenses éligibles

Chaque réseau sera doté de 1,6M€ sur 4 ans.

Consacrer une majeure partie des budgets à des fins de structuration est fortement encouragé.

Les dépenses suivantes pourront être couvertes :

- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé ; celui de bourses doctorales n'est en revanche pas éligible. Des frais de personnel pour la coordination du réseau pourront être inclus et un chef de projet pourra être recruté ;
- des frais de fonctionnement (consommables, tels que les frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions de coordination, frais liés à la publication des résultats issus des travaux du réseau, y compris, par exemple, les surcoûts éventuellement appliqués pour la publication des articles en accès libre) ;
- de l'équipement ;
- des frais de gestion (à hauteur de 8 % maximum).

La subvention versée par l'Institut sera fongible entre les postes de dépenses cités ci-dessus.

L'Institut pourra mener des actions ponctuelles d'accompagnement des réseaux de recherche, notamment concernant l'organisation de rencontres et d'un symposium à l'issue des quatre ans. Le financement de ces événements pourra être indépendant du budget alloué aux deux réseaux de recherche sélectionnés s'il est exclusivement destiné à améliorer la valorisation et la visibilité des actions engagées.

6.3 Publication et communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut et le cas échéant sur celui de ses partenaires ;
- privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- saisir et actualiser un plan de gestion des données sur le portail DMP OPIDoR : <https://dmp.opidor.fr/> selon la même périodicité que la transmission des rapports d'activités définis dans l'acte attributif de subvention. L'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : (<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions/Plan-de-gestion-de-donnees>) ;
- mentionner le soutien financier de l'Institut sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du projet.

Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

7 Calendrier

Date de lancement de l'appel à candidatures	Juillet 2021
Date limite de soumission du dossier de candidature https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/ResPP2022	27 octobre 2021 16h00
Auditions des candidats sélectionnés par le Comité d'évaluation	Fin janvier 2022
Publication des résultats	Février 2022

8 Modalités de soumission

8.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse :

assistanceprojets@institutcancer.fr

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

8.2 Dossier de candidature:

Le coordonnateur accède à son compte dans le portail PROJETS :

- il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet (résumé, description générale des partenaires, de leur articulation, du projet proposé, son rationnel et la stratégie adoptée, un court CV des partenaires, la liste des principaux projets de recherche et publications des partenaires en lien avec la thématique du réseau dans les cinq dernières années, la liste des principales réussites de construction de

partenariats et de valorisation de la recherche des partenaires dans les cinq dernières années, les ressources existantes et prévisionnelles, le plan de valorisation, une description de la gouvernance, et un plan prévisionnel de financement) ;

- fichier excel de présentation du budget prévisionnel ;
- il valide le dossier soumis : la validation définitive génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention :

- le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur les documents déposés (exemple : « ResPP21-001 »).
- une fois le dossier validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments du dossier déposé.

9 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux porteurs de projets. La liste des projets financés sera publiée sur e-cancer.fr, le site internet de l'Institut National du Cancer.

10 Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- de nature scientifique :

Iris Cervenka : icervenka@institutcancer.fr

Département sciences humaines et sociales, épidémiologie, santé publique - Pôle recherche et innovation de l'Institut national du cancer

- de nature administrative : shs-info@institutcancer.fr

- d'ordre technique : assistanceprojets@institutcancer.fr